

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le trente et un août à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du Parquet de PÉRIGNÉ, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Bernard BELAUD.

Date de convocation : le 19 août 2020

Date d'affichage : le 19 août 2020

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 57 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
 Nombre de votants : 57 délégués titulaires et 1 déléguée suppléante

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Nicolas RAGOT

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent	NOM et PRENOM	Présent	Absent
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X		PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen	X		KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice	X		GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel	X		VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou	X		BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick	X		RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane	X		BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice		X	CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent	X	
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques	X		BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MERCIER Pascal	X		MÉTAIS Mickaël		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas	X		HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe	X		BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny	X		KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		DEMOURON Bernard		X
SELIGNE	DUPIN Romain		X	ARCHAIMBAULT Monique		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian	X	
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X		GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMALAIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude		X	BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis	X	
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane	X		BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume	X		BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François	X		VENEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

ÉLECTION DU PRÉSIDENT (2020-40) :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Michelle LESLIE, le plus âgé des membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L. 2122-4 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L. 2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... ».

L'article L. 2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Ces dispositions s'appliquent également aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Déclaration de candidatures :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

La Présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- Monsieur Bernard BELAUD

La Présidente invite ensuite le Comité Syndical à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Président.

Constitution du bureau :

Le Comité Syndical a désigné quatre assesseurs : Madame Séverine VACHON et Messieurs Fabrice MICHELET, Elmano MARTINS et Stéphane POUGNARD.

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	2 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

- Monsieur Bernard BELAUD : 55 voix.
- Monsieur Fabrice MICHELET : 1 voix.

Monsieur Bernard BELAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS (2020-41) :

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Ces dispositions donnent pour le Syndicat 4B un effectif minimum de 4 Vice-Présidents et un effectif maximum de 14 Vice-Présidents.

Il vous est proposé la création de 5 postes de Vice-Présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de créer 5 postes de Vice-Présidents.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS (2020-42) :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Le Président donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L. 2122-4 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L. 2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... ».

L'article L. 2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Ces dispositions s'appliquent également aux Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 5 Vice-Présidents.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- Monsieur Dorick BARILLOT pour le poste de premier Vice-Président
- Monsieur Alain LECOINTE pour le poste de deuxième Vice-Président
- Madame Maryse MORNET-KOHLER pour le poste de troisième Vice-Président
- Monsieur Christian BOUFFARD pour le poste de quatrième Vice-Président
- Madame Catherine DECHAINÉ pour le poste de cinquième Vice-Président

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical fixant le nombre de Vice-Présidents à 5,

Constitution du bureau :

Le Comité Syndical a désigné quatre assesseurs : Madame Séverine VACHON et Messieurs Fabrice MICHELET, Elmano MARTINS et Stéphane POUGNARD.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	58
Majorité absolue :	30

Ont obtenu :

– Monsieur Dorick BARILLOT : 58 voix.

Monsieur Dorick BARILLOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président.

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	4 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

– Monsieur Alain LECOINTE : 54 voix.

Monsieur Alain LECOINTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	4 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

– Madame Maryse MORNET-KOHLER : 54 voix.

Madame MORNET-KOHLER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième Vice-Présidente.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	2 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

- Monsieur Christian BOUFFARD : 56 voix.

Monsieur Christian BOUFFARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président.

ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	8 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Ont obtenu :

- Madame Catherine DECHAINED : 48 voix.
- Monsieur Vilmont BERNARDEAU : 1 voix.
- Madame Marie-Claire GUERIN : 1 voix.

Madame Catherine DECHAINED, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée cinquième Vice-Présidente.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL (2020-43) :

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les membres du Bureau Syndical sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ». L'article 6 des statuts du Syndicat 4B stipule que le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et de délégués élus par le Conseil Syndical à concurrence de 15 membres au total.

Le nombre de Vice-Présidents ayant été fixé à 5, il faut élire 9 membres.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 9 membres du Bureau Syndical.

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- Monsieur Daniel BARRÉ pour le poste de premier membre du Bureau Syndical
- Monsieur Éric BERNARD et Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON pour le poste de deuxième membre du Bureau Syndical

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

- Monsieur Jacky GARNIER pour le poste de troisième membre du Bureau Syndical
- Monsieur Jean-Marie HAYE pour le poste de quatrième membre du Bureau Syndical
- Monsieur Gérard MALVAUD pour le poste de cinquième membre du Bureau Syndical
- Monsieur Pascal MERCIER et Monsieur Jean-Pierre NIVELLE pour le poste de sixième membre du Bureau Syndical
- Madame Marylène PICARD et Monsieur Jean-Pierre NIVELLE pour le poste de septième membre du Bureau Syndical
- Madame Nadine RENAUD pour le poste de huitième membre du Bureau Syndical
- Monsieur Elmano MARTINS et Monsieur Jean-Pierre NIVELLE pour le poste de neuvième membre du Bureau Syndical

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Constitution du bureau :

Le Comité Syndical a désigné quatre assesseurs : Madame Séverine VACHON et Messieurs Fabrice MICHELET, Elmano MARTINS et Stéphane POUGNARD. Monsieur Elmano MARTINS a quitté ses fonctions d'assesseur lors de l'élection du 9^{ème} membre du Bureau Syndical compte tenu de sa candidature à ce poste.

ÉLECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	11 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

- Monsieur Daniel BARRÉ : 47 voix.

Monsieur Daniel BARRÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU DEUXIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	1 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

- Monsieur Éric BERNARD : 45 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 12 voix.

Monsieur Éric BERNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU TROISIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	58
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	58
Majorité absolue :	30

Ont obtenu :

- Monsieur Jacky GARNIER : 56 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 2 voix.

Monsieur Jacky GARNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

Messieurs Guillaume RIOU-BOURDON, Yane PROUST et Pascal BARRET ont quitté la séance à 11h30 et n'ont par conséquent pas pris part à l'élection des 6 derniers membres du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU QUATRIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	6 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marie HAYE : 46 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 2 voix.
- Monsieur Éric BERNARD : 1 voix.

Monsieur Jean-Marie HAYE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU CINQUIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	6 blancs et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard MALVAUD : 45 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 3 voix.
- Monsieur Jean-Marie HAYE : 1 voix.

Monsieur Gérard MALVAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU SIXIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	0 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

- Monsieur Pascal MERCIER : 43 voix.
- Monsieur Jean-Pierre NIVELLE : 10 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 2 voix.

Monsieur Pascal MERCIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

ÉLECTION DU SEPTIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	1 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

- Madame Marylène PICARD : 41 voix.
- Monsieur Jean-Pierre NIVELLE : 10 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 2 voix.
- Madame Marie-Claire GUERIN : 1 voix.

Madame Marylène PICARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU HUITIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	1 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

- Madame Nadine RENAUD : 48 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 1 voix.
- Monsieur Jean-Pierre NIVELLE : 5 voix.

Madame Nadine RENAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau Syndical.

Monsieur Fabrice MICHELET a quitté la séance à 11h45 et n'a par conséquent pas pris part à l'élection du 9^{ème} membre du Bureau Syndical.

ÉLECTION DU NEUVIÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL :

Premier tour de scrutin :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
À déduire : bulletins blancs ou nuls :	1 blanc et 0 nul
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	53
Majorité absolue :	27

Ont obtenu :

- Monsieur Elmano MARTINS : 30 voix.
- Monsieur Jean-Pierre NIVELLE : 22 voix.
- Monsieur Guillaume RIOU-BOURDON : 1 voix.

Monsieur Elmano MARTINS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL (2020-44) :

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Syndical, le Président a donné lecture de la charte de l'élu local.

Le Président a par ailleurs remis aux délégués syndicaux une copie de la charte de l'élu local.

CRÉATION D'UNE COMMISSION DES MARCHÉS (2020-45) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux, passés par la collectivité territoriale. Sous ces seuils européens, cette instance n'est pas obligatoire et les marchés peuvent être soumis à l'avis d'une commission des marchés, librement composée par l'organe délibérant.

Le Président propose par conséquent de créer une commission des marchés composée du Président ou d'un Vice-Président ayant reçu délégation ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de créer une commission des marchés composée du Président ou d'un Vice-Président ainsi que de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants comme suit :

Membres titulaires :

- Monsieur Gérard MALVAUD
- Monsieur Daniel MINOT
- Monsieur Jacky GANIER

Membres suppléants :

- Monsieur Max PINEAU
- Monsieur Daniel BARRÉ
- Madame Jocelyne BERNARDIN

Le Président précise que les convocations seront envoyées tant aux membres titulaires qu'aux membres suppléants.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS (2020-46) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que le Syndicat 4B est représenté dans plusieurs organismes extérieurs et doit donc à ce titre désigner des représentants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de désigner les représentants suivants pour chacun des organismes extérieurs dans lesquels le Syndicat 4B est représenté :

Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO) :

Conformément aux statuts du SYMBO, le Syndicat 4B doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Délégué titulaire	BOUFFARD Christian	11 rue de Grolleau 79110 FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	06.41.47.63.16 ch.bouffard@orange.fr
Délégué suppléant	POINAS Sylviane	4 rue de la Prairie 79170 LE VERT	07.89.51.18.62 poinas.g@gmail.com

Commission Locale de l'eau du SAGE Boutonne :

Le Syndicat 4B doit désigner un représentant :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Représentant	BOUFFARD Christian	11 rue de Grolleau 79110 FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	06.41.47.63.16 ch.bouffard@orange.fr

SERTAD :

Conformément aux statuts du SERTAD, le Syndicat 4B doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Délégué titulaire	LECOINTE Alain	2 rue du Petit Bois 79230 BRULAIN	06.03.08.19.59 lecointe.alain1@gmail.com
Délégué suppléant	BELAUD Bernard	La Glacière 79170 ENSIGNÉ	06.61.50.52.40 belaud-bernard@wanadoo.fr

Agence technique départementale ID79 :

Conformément aux statuts de l'Agence technique départementale, le Syndicat 4B doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Délégué titulaire	BOUFFARD Christian	11 rue de Grolleau 79110 FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	06.41.47.63.16 ch.bouffard@orange.fr
Délégué suppléant	RAGOT Nicolas	2 Le Puy d'Anché 79190 SAUZE VAUSSAIS	06.33.64.93.52 n.ragot@sauzevaussais.fr

SPL des eaux de la Touche Poupard :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

Conformément aux statuts de la SPL la Touche Poupard, le Syndicat 4B doit désigner un administrateur :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Administrateur	BARILLOT Dorick	10 chemin de l'Ouche du Puits 79190 MAIRE L'EVESCAULT	06.80.27.11.99 barillot57@gmail.com

Agence des Territoires de la Vienne :

Conformément aux statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne, le Syndicat 4B doit désigner un administrateur :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Administrateur	RAGOT Nicolas	2 Le Puy d'Anché 79190 SAUZE VAUSSAIS	06.33.64.93.52 n.ragot@sauzevaussais.fr

CNAS :

Conformément à l'organisation paritaire de cette association, le Syndicat 4B doit désigner un délégué élu :

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
1 ^{er} Vice-Président du Syndicat 4B	BARILLOT Dorick	10 chemin de l'Ouche du Puits 79190 MAIRE L'EVESCAULT	06.80.27.11.99 barillot57@gmail.com

Pour la participation aux Comités de Pilotage des différents sites Natura 2000, le Président souhaite que soient désignés 3 représentants qui résident sur les territoires concernés :

- Natura 2000 « Massif Forestier Aulnay Chizé » : Monsieur Gérard MALVAUD
- Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » : Monsieur Daniel BARRÉ
- Natura 2000 « Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay » : Monsieur Jean-Claude SICHAULT

DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL (2020-47) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau Syndical dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) de l'approbation du compte administratif ;
- 3) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Ce même article précise que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur le Président propose que soit délégué au Bureau Syndical :

En matière de commande publique :

- Les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, entre 90 000 € et 800 000 €

En matière de contentieux :

- La détermination des rémunérations et règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- L'approbation des protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige au sens de l'article 2044 du Code Civil mais aussi dans le cadre d'un litige relatif au service public

En matière de finances :

- La réalisation des lignes de trésorerie
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et adoption des actes nécessaires
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat
- L'aliénation de gré à gré des biens mobiliers au-delà de 25 000 €
- Les décisions concernant le remboursement anticipé des emprunts dans la limite des crédits ouverts
- Les décisions concernant le réaménagement de la dette
- L'octroi des garanties d'emprunt et de cautionnement
- Les décisions sur les demandes de remise gracieuse, admissions en non-valeur et procédures de rétablissement personnel
- L'acquisition, la vente ou l'échange de terrains
- Le vote d'autorisations spéciales ou virements de crédits reconnus nécessaires en cours d'exercice

En matière d'administration générale :

- La conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 années

En matière de ressources humaines :

- La création et la fermeture de postes
- L'organisation du travail

Monsieur le Président propose que lui soit délégué :

En matière de convention :

- Les conventions de groupement de commandes et conventions de mandat
- Les conventions de servitudes et conventions d'occupation du domaine public
- Les conventions de vente et d'achat d'eau
- Les conventions de prestations de service

En matière de commande publique :

- Les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 €

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

En matière de contentieux :

- Ester en justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours

En matière de finances :

- Les demandes de subventions auprès des organismes financeurs
- L'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 25 000 €
- La passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes

Divers :

- La validation des dossiers, études et projets inscrits au budget
- La validation des études et dossiers relatifs au programme Re-Sources

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical accepte les délégations au Bureau Syndical et au Président telles que proposées ci-dessus.

INDEMNITÉS DES ÉLUS (2020-48) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle que les indemnités maximales votées par le Comité Syndical pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Pour les Syndicats Mixtes fermés, le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-Présidents qui résulterait de l'application de l'article L.5211-10 (20% de l'effectif de l'organe délibérant), soit au nombre existant de Vice-Présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux et de « syndicats mixtes fermés » composés de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI applicables depuis le 1^{er} janvier 2019

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	4,73	183,97	1,89	73,51
500 à 999	6,69	260,20	2,68	104,24
1 000 à 3 499	12,20	474,51	4,65	180,86
3 500 à 9 999	16,93	658,48	6,77	263,31
10 000 à 19 999	21,66	842,44	8,66	336,82
20 000 à 49 999	25,59	995,30	10,24	398,27
50 000 à 99 999	29,53	1 148,54	11,81	459,34
100 000 à 199 999	35,44	1 378,40	17,72	689,20
> 200 000	37,41	1 455,02	18,70	727,32

Considérant que le Comité Syndical a décidé de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de fixer les

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

indemnités de fonction des élus du Syndicat 4B comme suit :

- **Président : 17.91% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **1^{er} Vice-Président : 8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **2^{ème} Vice-Président : 8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **3^{ème} Vice-Président : 8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **4^{ème} Vice-Président : 8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **5^{ème} Vice-Président : 8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus du Syndicat 4B est annexé à la présente délibération.

Les indemnités subiront automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal.

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CONVOCATIONS (2020-non visée) :

Conformément à l'article 9 de la loi « Engagement et Proximité », l'envoi dématérialisé de la convocation devient la norme et l'envoi par courrier l'exception (inversant la logique qui prévalait jusqu'alors).

Toutefois, un envoi « papier » peut toujours avoir lieu à la demande de l'élu qui ne disposerait pas d'autres solutions.

Afin de connaître le choix de chacun des délégués du Comité Syndical, un formulaire est diffusé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Bernard BELAUD




SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 31 AOÛT 2020

ANNEXE 1 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DU SYNDICAT 4B

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE	MONTANT BRUT MENSUEL (au 01/09/2020)
Président	BELAUD	Bernard	17.91% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	696.70 €
1 ^{er} Vice-Président	BARILLOT	Dorick	8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	318.62 €
2 ^{ème} Vice-Président	LECOINTE	Alain	8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	318.62 €
3 ^{ème} Vice-Président	MORNET-KOHLER	Maryse	8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	318.62 €
4 ^{ème} Vice-Président	BOUFFARD	Christian	8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	318.62 €
5 ^{ème} Vice-Président	DECHAINE	Catherine	8.19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT	318.62 €

